



DURÉE DES TRAVAUX

L'ensemble des travaux durera environ 7 mois, soit du début mai au début décembre 2017.

Les travaux seront exécutés en 10 phases successives :

Phase 1 : Mise en place de l'alimentation temporaire en eau potable dans la rue Saint-Jean et l'avenue De Salaberry (début mai à mi-mai). Travaux d'aqueduc et d'égouts à l'intersection de la rue Saint-Jean et de l'avenue Turnbull (durée d'une semaine en mai)

Phase 2 : Installation d'une chambre de vannes au sud de l'intersection de la rue Saint-Jean et de l'avenue Turnbull (mi-mai au début octobre)

Phase 3 : Travaux en continu 24 heures sur 24 à l'intersection du boulevard René-Lévesque et de l'avenue Turnbull (durée d'une semaine à la fin mai)

Phase 4 : Parc Lucien-Borne (fin mai à mi-juin)

Phase 5 : Côte De Salaberry au nord de la rue Saint-Jean (fin mai à fin juin)

Phase 6 : Avenue Turnbull (fin juin à fin août)

Phase 7 : Travaux en surface à l'intersection de la rue Saint-Jean et de l'avenue Turnbull (fin août à la mi-septembre)

Phase 8 : Travaux dans la rue Saint-Jean (mi-septembre à la mi-octobre)

Phase 9 : Intersection de la rue Saint-Jean et de l'avenue De Salaberry ainsi que l'avenue De Salaberry au sud de la rue Saint-Jean (mi-octobre au début novembre)

Phase 10 : Pavage final sur l'ensemble des secteurs des travaux

L'horaire quotidien général des travaux est de 7 h à 18 h, du lundi au vendredi.



INFO-TRAVAUX

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des travaux, veuillez communiquer avec le surveillant de chantiers, **M. Stéphane Desrochers**, au **418 806-3300** durant les heures d'ouverture du chantier, ou auprès du chargé de projet, **M. Bruno Gagnon**, au **418 641-6411** poste **5172**.

Vous pouvez également contacter le personnel du service à la clientèle de la Ville de Québec en composant le **311**.

En période de travaux, il est recommandé d'être prudent et de prêter attention à la signalisation temporaire mise en place. Nous vous remercions de votre collaboration.



INTERNET

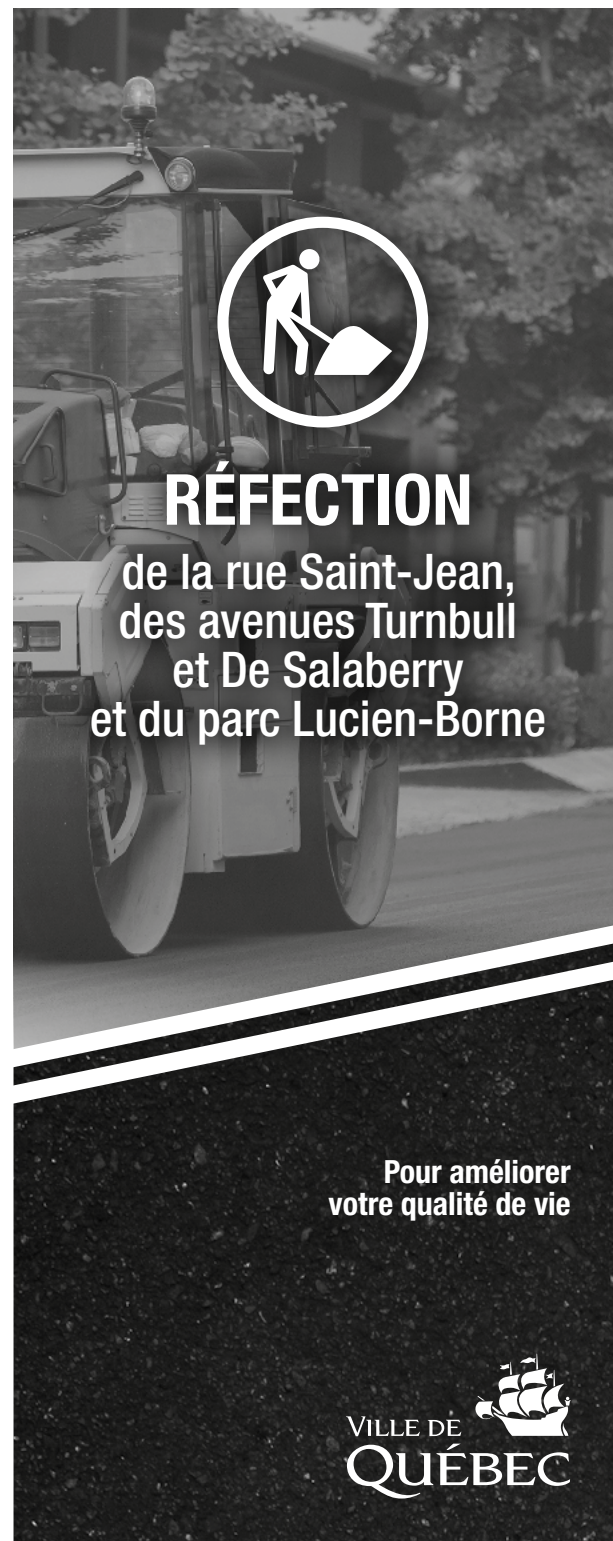
Vous pouvez obtenir de l'information au sujet de la relocalisation du stationnement, de la gestion des entraves et des différents chantiers en cours sur le territoire de la ville en consultant la section Travaux et incidences sur la circulation au **ville.quebec.qc.ca**.

Le site vous offre également la possibilité de suivre le démarrage de chantiers routiers en vous abonnant à une liste d'envoi de courriels.



PERSONNE À MOBILITÉ RÉDUITE

La réalisation de ces travaux implique une modification temporaire des conditions de déplacements. Si vous êtes une personne à mobilité réduite ou ayant des incapacités, nous vous demandons de nous informer rapidement de vos besoins spécifiques. Des moyens pourront être envisagés pour limiter les impacts relatifs au chantier.



RÉFECTION
de la rue Saint-Jean,
des avenues Turnbull
et De Salaberry
et du parc Lucien-Borne

Pour améliorer
votre qualité de vie

VILLE DE
QUÉBEC



RÉFECTION DE LA RUE SAINT-JEAN, DES AVENUES TURNBULL ET DE SALABERRY ET DU PARC LUCIEN-BORNE

La Ville de Québec entreprendra au début mai des travaux de réfection dans une portion de la rue Saint-Jean, des avenues Turnbull et De Salaberry ainsi que du parc Lucien-Borne (secteurs des travaux illustrés sur la carte jointe).



NATURE DES TRAVAUX

Les travaux consistent en la construction d'une conduite d'adduction d'eau potable et d'une chambre de vannes au sud de l'intersection de la rue Saint-Jean et de l'avenue Turnbull. À cela s'ajoutent la réfection des conduites d'aqueduc et d'égouts ainsi que la correction de l'éclairage de rue et de la géométrie routière.

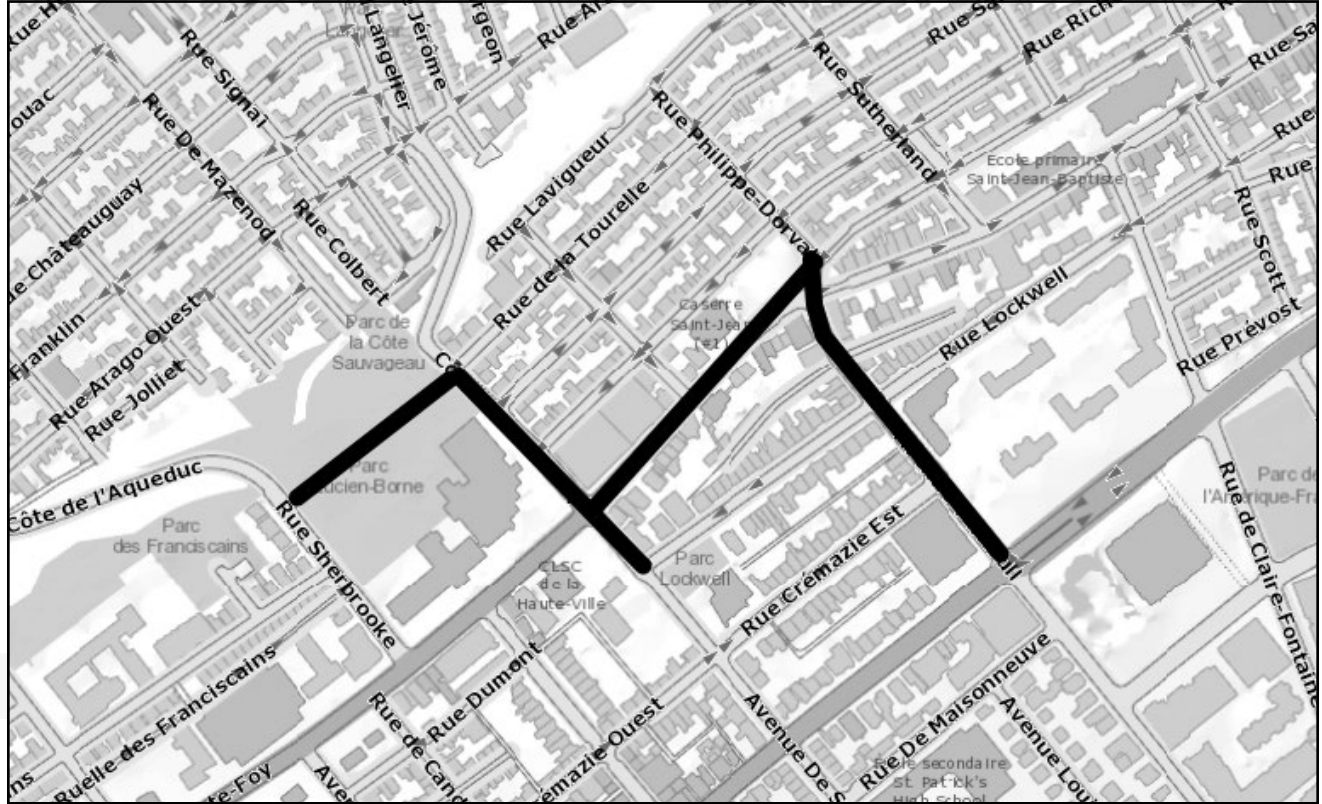
La plantation d'arbres et la réalisation d'aménagements paysagers sont prévus pour 2018.



GARANTIE DE L'ENTREPRENEUR

Pour la réalisation des travaux, la partie de votre terrain et de votre entrée charretière qui est située dans l'emprise de la Ville pourrait être défective. Lorsque c'est le cas, une fois les travaux terminés, le terrain et l'entrée charretière seront remis dans leur état d'origine.

Si les travaux de remise à neuf ne sont pas à votre satisfaction, veuillez le signaler rapidement au surveillant de chantier ou au chargé de projet dont les noms sont indiqués au verso de ce dépliant. La garantie de l'entrepreneur est d'une durée d'un an, les travaux pourront être rectifiés s'ils sont déclarés à l'intérieur de ce délai.



CIRCULATION ET STATIONNEMENT

La circulation automobile sera parfois maintenue dans les zones du chantier, et parfois interdite selon le déploiement des différentes phases des travaux. Vous êtes invités à suivre la signalisation temporaire de détour qui sera mise sur place.

Également, l'accessibilité à votre stationnement pourrait être temporairement impossible ou difficile. Nous ferons en sorte que cette période soit la plus courte possible et vous remercions de votre compréhension.



LIVRAISONS ET ENLÈVEMENT DES ORDURES

Avertissez vos fournisseurs des conditions dans lesquelles ils auront à circuler. En cas de problème, communiquez avec le chargé de projet dont le nom est indiqué au verso de ce dépliant.

Il est à noter que l'enlèvement des ordures et la collecte des matières recyclables auront toujours lieu selon l'horaire habituel pour les résidences et les commerces situés à l'intérieur des limites de la zone en chantier.

Exceptionnellement, pour la durée du chantier, si votre résidence est située dans la zone des travaux, nous vous demandons de **déposer vos ordures et vos matières recyclables dans des sacs de plastique** afin d'en faciliter le ramassage par l'entrepreneur.